IMPRIME PAR NOS SOINS - Prix : 0,1 € - Publication Bimestrielle
Directeur de publication : J. F. BELLIART - CPPAP : 1221 S 07444 - ISSN : 1247 9071

N°181— Septembre 2021

Fédération Syndicale Unitaire

U. pour 79

L'EDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Déposé le 28/09/2021

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Pour une rentrée sociale forte !
Toutes et tous dans l'action
le mardi 5 Octobre

La Section départementale de la FSU 79, malgré le contexte chargé, vous souhaite, à toutes et tous, une bonne reprise de vos activités professionnelles après un été qui, nous l'espérons, vous aura permis de tenter de couper avec les conditions de travail très dégradées.

Cependant, le constat à la reprise du travail reste toujours aussi négatif sur les conditions de travail et salariales qui nous sont faites. Le Grenelle de l'Éducation Nationale laisse une très grande partie des agents au bord du chemin de la revalorisation et ajoute une couche supplémentaire à l'individualisation indemnitaire.

Cette rentrée doit être marquée par le retour sur le devant de la scène de la question sociale.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salariés dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, droit de grève, salaires, sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier. L'intervention massive du monde du travail pour promouvoir un modèle de société plus juste, solidaire, respectueux des libertés publiques et de l'environnement est indispensable.

Malgré les attaques récurrentes dont ils sont l'objet, les services publics et les agent-es ont montré, par leur engagement, leur caractère indispensable à l'occasion de la crise sanitaire. Défendre et promouvoir un Service Public fort et efficace est essentiel car il constitue une garantie contre les toutes inégalités.

Notre École a été soumise à rude épreuve et ses personnels ont terminé l'année dans un état d'épuisement et de lassitude rarement atteint. . Cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation. Macron et Blanquer ont préféré agir par la provocation comme lors des déclarations à Marseille.

C'est dans ce contexte que la FSU 79, aux côtés de la CGT , de FO et de Solidaires, appelle tous les personnels et les retraités à se mobiliser massivement le mardi 5 Octobre.

Lydie Palpacuer et Pascal Fuzat

5 Octobre
Pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail !

19 Octobre
AESH - Journée nationale de grève et de mobilisation

Sommaire

Edito p. 1
salaires p. 2
Action sociale et chsct p. 3
5 octobre p. 4

FSU 79 - 8, rue Cugnot Maison des Syndicats, 79000 NIORT

Courriel : fsu79@wanadoo.fr Site : fsu79.fsu.fr

F.S.U. 79

Salaire des enseignants : où en est-on ?

Pour en finir avec les élucabration sde Blanquer, Attal et consorts sur le niveau de salaire des enseignants, nous vous proposons quelques données chiffrées.

1- Les jeunes enseignants sont passés d'un salaire équivalent à 2.3 SMIC en 1980 à un salaire à peine au dessus du SMIC (1.2 SMIC) aujourd'hui !

2– Entre 1980 et 2018, là ou les salariés ont vu leur salaire réel moyen passer d'un indice100 à un indice 125 (donc une augmentation de 25 %), les professeurs certifiés, eux, sont assé d'un indice 100 à u n indice 87 soit une baisse de 13%
Le chercheur à l'origine de ces données (Lucas Chancel de Sc Po Paris) s'intéresse ici à la rémunération réelle, c'est-à-dire celle qui prend en compte l'augmentation des prix de la vie quotidienne (logement, alimentation, électricité, etc.). Même si le chiffre sur le bulletin de paie des enseignants a augmenté ces dernières décennies, il ne l'a pas fait aussi vite que le coût de la vie. C'est pourquoi les enseignants perdent en pouvoir d'achat.

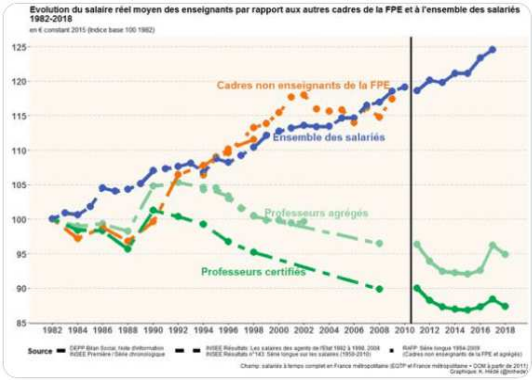

Congrès FSU

Un congrès est un moment important dans la vie d'une organisation syndicale. Il en va ainsi du 10ème congrès de la FSU qui se tiendra à Metz du 31 janvier au 4 février, précédé par notre **congrès départemental à la maison des syndicats à Niort les 11 et 12 janvier.**

Du 4 novembre au 25 novembre, se déroulera la consultation fédérale nationale Scrutin préparatoire au congrès national

La FSU repose sur des règles institutionnelles dont les bases sont :
- les syndicats nationaux,
- les tendances
- les sections départementales.

Les règles statutaires sont établies de manière à ce qu'aucune tendance ou syndicat national puisse disposer à lui seul de la majorité absolue, les décisions sont prises au sein de la FSU à la majorité qualifiée de 70%. Ces règles ont été adoptées afin de respecter un certain nombre de principes qui conduisent à faire de la fédération une organisation démocratique où le droit de tendance est reconnu. Ces règles visent à nourrir les débats et à construire une ligne syndicale respectueuse de tous, poussant à la recherche du consensus et de l'accord. Elles donnent tout leur sens au mot unitaire, que l'on retrouve dans le U de notre logo.

Les syndiqué.e.s des syndicats nationaux de la FSU seront donc appelé.e.s du 4 au 25 novembre à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération. Ce vote sera organisé par chaque syndicat national.

Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales et départementales de la FSU, mais servent aussi de base pour la désignation des délégué.e.s au congrès fédéraux national.

Protégez votre santé, assurez votre sécurité !

Le dogme de la politique libérale mis en œuvre dans l'Éducation Nationale conduit à fragiliser le service public d'éducation, la baisse drastique des effectifs dans les services administratifs et techniques, le manque de recrutement de personnels enseignants et non enseignants, les différentes réformes sur les programmes dégradent les conditions de travail pour les élèves et les personnels : la hiérarchie de l'Éducation Nationale banalise les effets négatifs de ces mesures sur la santé. La fatigue physique et psychologique s'installe et la surcharge de travail est actée. La situation sanitaire encore incertaine et disparate avec la présence de foyers de contamination au covid 19 aux taux d'incidence élevés accentue une rentrée scolaire déjà éprouvante.

Les représentants FSU constatent une multiplication des agressions physiques et verbales, des pressions hiérarchiques accrues, un manque d'hygiène dans les locaux dû à l'absence de personnel et de leur non remplacement, … : les Risques PsychoSociaux n'ont jamais été aussi présents.
En cas de situations anormales de travail ne restez pas seul, agissons collectivement …
contactez votre section syndicale de la FSU (SNUIPP, SNES, SNICS, SNASUB, SNEP …) ;
contactez le secrétaire du CHSCTD 79, mail : chsctd-sec-79@ac-poitiers.fr ; téléphone : 06-48-23-02-57 ;
effectuez un signalement dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), sur l'intranet académique c'est un petit logo avec une cloche en haut à droite qui permet de signaler toutes situations de travail problématiques ou dégradées.

Toujours aucun recrutement de médecin du travail, dans un mail envoyé sur la messagerie professionnel le 14 septembre 2021, le Rectorat annonce un partenariat avec la MGEN avec la mise en place de téléconsultations par des médecins généraliste et spécialistes. Contact du service médical du rectorat le SAM : sam@ac-poitiers.fr.

Christian L'Hôte

Action Sociale : la CDAS est là !

La Commission Départementale d'Action Sociale des Deux-Sèvres (CDAS 79) est l'instance qui peut aider les personnels ayant à faire face à des difficultés pécuniaires ou des besoins passagers d'ordre financier. Elle se réunit environ une fois par mois. Les dossiers peuvent y être présentés de façon anonyme.

QUE demander à la CDAS 79?

***Un secours financier dont la CDAS 79 évalue le montant (suivant la gravité des situations).
***Un prêt social sans intérêts pouvant aller jusqu'à 3000€ remboursables sur 24 mois au plus.
***Une Aide Spécifique Santé (soins médicaux, notamment optiques, dentaires, auditifs....) dont le montant ne peut excéder la moitié des frais restant à charge.

COMMENT faire sa demande?

Il faut s'adresser à l'Assistante Sociale de la DSDEN des Deux-Sèvres (ex Inspection Académique), qui instruit le dossier et le présente à la CDAS 79.

Le mardi 5 octobre, mobilisé-es pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études !

Les organisations syndicales **CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL** à la mobilisation de l'ensemble des travailleur-ses du secteur privé et public, et la jeunesse, **le mardi 5 octobre 2021**.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié.es, notamment les travailleurs-ses particulièrement exposé-es et dits de « 2ème ligne », maintenu.e.s à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent.e.s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi elles exigent :

- L'augmentation des salaires,
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

Les organisations **CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL** affirment l'urgence d'augmenter le SMIC et les grilles de classifications, le point d'indice de la Fonction Publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité.es à se mobiliser, **le 5 octobre,** par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale.

Manifestations à

⇒ **Niort** à 11h, place de la Brèche

⇒ **Thouars**, 11h, place Flandres Dunkerque

⇒ **Bressuire,** voir sur notre site